

Commune de COLOMBIERES

Date de convocation : 06/06/2025

Nombre de Conseillers : 09

. en exercice : 09

. présents : 08

. votants : 09

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 13 juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Colombières s'est réuni dans la salle communale, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire Madame Catherine VIEL.

**Etaient présents :**

Mmes Catherine VIEL, Maire ; Noëlle VIEL ; 1<sup>ère</sup> adjointe; Kathryn FOUAUX-ASLETT ; Claire DE MAUPEOU ,  
Isabelle HENRY , Corinne QUIEVRE, Nicolle MAGNIER, M Antoine COTTIN

**Etaient absents excusés :** Françoise DELAROQUE (pouvoir à Corinne QUIEVRE)

**Secrétaire de séance :** M. Antoine COTTIN est désigné secrétaire de séance

**Délibération création de poste rédacteur (secrétaire de mairie)**

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal

Considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur pour la secrétaire de mairie en raison de son avancement de grade

***Le Maire propose à l'assemblée,***

• ***POUR LES FONCTIONNAIRES***

↳ ***La création d'un emploi de rédacteur***, permanent à temps non complet à raison de 12h00 semaine

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01<sup>er</sup> août 2025,

Filière : Administratif

Cadre d'emploi : Rédacteur Territoriaux

Grade : Rédacteur:

- ancien effectif 0

- nouvel effectif 1

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

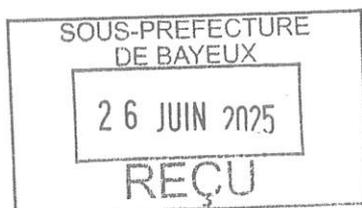
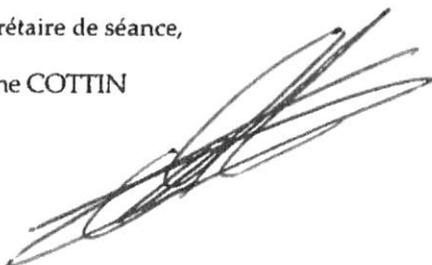
**DECIDE :** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411 .

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents (9 voix)

Le secrétaire de séance,

Antoine COTTIN



Commune de COLOMBIÈRES

Date de convocation : 06/06/2025  
Nombre de Conseillers : 09  
. en exercice : 09  
. présents : 08  
. votants : 09

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 13 juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Colombières s'est réuni dans la salle communale, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire Madame Catherine VIEL.

**Etaient présents :**

Mmes Catherine VIEL, Maire ; Noëlle VIEL ; 1<sup>ère</sup> adjointe; Kathryn FOUAUX-ASLETT ; Claire DE MAUPEOU , Isabelle HENRY , Corinne QUIEVRE, Nicolle MAGNIER, M Antoine COTTIN

**Etaient absents excusés :** Françoise DELAROQUE (pouvoir à Corinne QUIEVRE)

**Secrétaire de séance :** M. Antoine COTTIN est désigné secrétaire de séance

**Délibération modification statutaire Isigny Omaha Intercom compétence eau potable**

*La loi NOTRe du 07 août 2015 avait initialement prévu le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et d'agglomération au 1er janvier 2020. La loi du 3 août 2018 a ensuite introduit un mécanisme de report au 1er janvier 2026, sous certaines conditions.*

*Le 03 mars 2025, la Commission des lois de l'Assemblée Nationale a adopté une proposition de loi visant à mettre fin à l'obligation de transfert des compétences eau potable et assainissement collectif.*

*Afin de tenir compte de cette orientation et conformément au Code Général des Collectivités Territoriale, Isigny-Omaha Intercom sollicite la prise de compétence : « Production, distribution et protection de l'eau potable » et par voie de conséquence la modification de ses statuts, afin d'y ajouter la compétence facultative suivante :*

**III - 7 : « Production, distribution et protection de l'eau potable ».**

*Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de Colombières est appelé à délibérer également sur cette prise de compétence.*

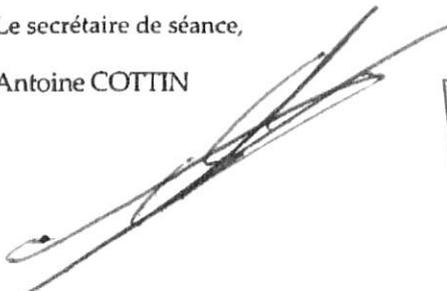
*Après en avoir échangé et délibéré, le Conseil Municipal :*

- **Accepte** le transfert de la compétence et la modification statutaire d'Isigny-Omaha Intercom à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- **Autorise** Madame le Maire à envoyer la présente délibération aux services de l'Etat ainsi qu'aux services de la Communauté de communes.

Vote unanime ( 9 voix)

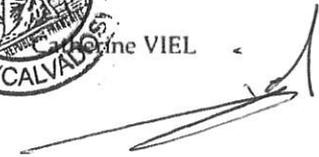
Le secrétaire de séance,

Antoine COTTIN



Maire,

Catherine VIEL



Commune de COLOMBIÈRES

Date de convocation : 06/06/2025  
Nombre de Conseillers : 09  
en exercice : 09  
présents : 08  
volants : 09

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 13 juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Colombières s'est réuni dans la salle communale, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire Madame Catherine VIEL.

**Étaient présents :**

Mmes Catherine VIEL, Maire ; Noëlle VIEL ; 1<sup>ère</sup> adjointe; Kathryn FOUAUX-ASLETT ; Claire DE MAUPEOU ,  
Isabelle HENRY , Corinne QUÉVRE, Nicole MAGNIER, M Antoine COTTIN

**Étaient absents excusés :** Françoise DELAROQUE (pouvoir à Corinne QUÉVRE)

**Secrétaire de séance :** M. Antoine COTTIN est désigné secrétaire de séance

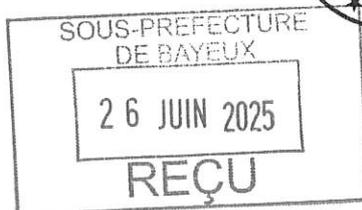
**Délibération installation centrale agrivoltaïque nouvelle commune d'Isigny sur mer (Neuilly la Forêt)**

Après avoir envoyé la totalité du dossier à tous les membres et après discussion, le conseil municipal avec 5 voix contre le projet, 1 voix pour et 3 abstentions émet un avis défavorable à ce projet conformément au vote.

Le secrétaire de séance,  
Antoine COTTIN



Maire,  
Catherine VIEL



Commune de COLOMBIÈRES

Date de convocation : 06/06/2025

Nombre de Conseillers : 09

. en exercice : 09

. présents : 08

. votants : 09

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 13 juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Colombières s'est réuni dans la salle communale, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire Madame Catherine VIEL.

**Etaient présents :**

Mmes Catherine VIEL, Maire ; Noëlle VIEL ; 1<sup>ère</sup> adjointe; Kathryn FOUAUX-ASLETT ; Claire DE MAUPEOU ,  
Isabelle HENRY , Corinne QUIEVRE, Nicolle MAGNIER, M Antoine COTTIN

**Etaient absents excusés :** Françoise DELAROQUE (pouvoir à Corinne QUIEVRE)

**Secrétaire de séance :** M. Antoine COTTIN est désigné secrétaire de séance

**Délibération subventions :**

Mme le maire propose au conseil la reconduction des subventions de l'année dernière à savoir :

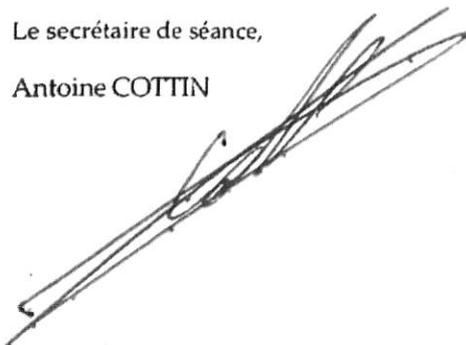
- 400 € au Comité des fêtes de Colombières
- 150 € au Porte-drapeaux , M ROCTON

Après discussion le conseil municipal décide de reconduire les subventions 2024 à l'identique pour 2025.

Vote unanime ( 9 voix)

Le secrétaire de séance,

Antoine COTTIN



Maire,

Catherine VIEL



Commune de COLOMBIERES

Date de convocation : 06/06/2025  
Nombre de Conseillers : 09  
. en exercice : 09  
. présents : 08  
. votants : 09

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 13 juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Colombières s'est réuni dans la salle communale, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire Madame Catherine VIEL.

**Etaient présents :**

Mmes Catherine VIEL, Maire ; Noëlle VIEL ; 1<sup>ère</sup> adjointe; Kathryn FOUAUX-ASLETT ; Claire DE MAUPEOU ,  
Isabelle HENRY , Corinne QUIEVRE, Nicolle MAGNIER, M Antoine COTTIN

**Etaient absents excusés :** Françoise DELAROCHE (pouvoir à Corinne QUIEVRE)

**Secrétaire de séance :** M. Antoine COTTIN est désigné secrétaire de séance

**Délibération nom des habitants :**

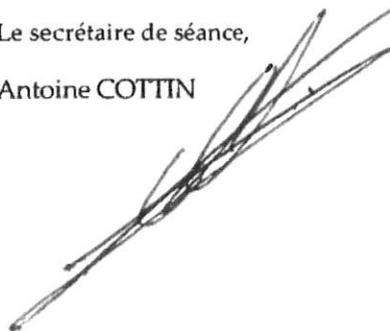
Lors d'une réunion de bureau Mme le maire avait informé les membres du conseil que les habitants de Colombières n'avaient pas de nom (gentilé). Elle leurs avaient donc demandé que chacun réfléchisse à 3 propositions pour qu'une consultation citoyenne soit faite.

Les membres du conseil ont décidé de retenir les 3 noms suivants :

- Colombiérois - Colombiéroise
- Colombiérien - Colombiérienne
- Colombièrain - Colombièraine

Vote unanime ( 9 voix)

Le secrétaire de séance,  
Antoine COTTIN



Le Maire,  
Catherine VIEL

